

code de la spécialité : A.L.F01.S02.02

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

C 1301, C 1503, C 2300, M 1202, O 1202, O 1401, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité : Chimie des Matériaux.

Niveau: Licence

Domaine: Sciences de la matière

Filière: Chimie

Spécialité: Chimie des Matériaux

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences de la matière

Département : Chimie

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : N°970 du 09Aout 2016.

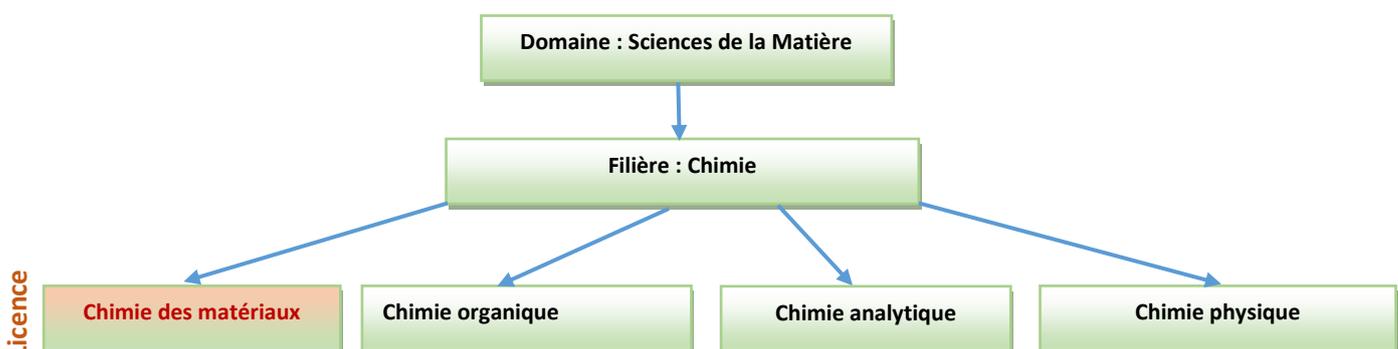
2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques : /

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

La formation en chimie des matériaux pour les étudiants est une discipline qui s'appuie sur les fondements de la chimie, de la physique et de la science des matériaux. Les étudiants acquièrent une compréhension

approfondie de la structure atomique et moléculaire des matériaux, ainsi que de leurs propriétés physiques et chimiques.

La formation en chimie des matériaux peut également être utile pour les étudiants qui s'intéressent à des domaines connexes tels que l'énergie, l'environnement, la biotechnologie.

5- Objectifs de la formation:

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de cette formation sont d'apporter aux étudiants une formation solide permettant à l'étudiant d'acquérir des compétences nécessaires pour poursuivre des études de Master dans des domaines plus spécifiques concernant les matériaux et leurs applications (exemple : les polymères, les métaux, les matériaux composites et nano composites et les céramiques).

6- Profils et compétences visés:

À l'issue de la licence, les diplômés sont en mesure de/d' :

- Étudier théoriquement et pratiquement la stabilité des matériaux métalliques et leur protection vis à vis de l'oxydation en milieu aqueux.
- Connaître les utilisateurs industriels de l'électrochimie pour le traitement des surfaces métalliques, l'affinage ou l'obtention des métaux.
- Élaborer des matériaux organiques et inorganiques ou des matériaux à propriétés spécifiques en utilisant toutes les techniques de synthèse chimique ou physico-chimique, en choisissant le protocole approprié,
- Caractériser les produits moléculaires ou minéraux et interpréter les résultats d'analyse (particulièrement relations propriétés/structure)

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les principaux secteurs d'activités sont ceux des PME et PMI de l'industrie dans les différents secteurs. Par exemple le secteur de la formulation et des matériaux fonctionnels, (industrie des peintures, vernis, adhésifs, encres, caoutchoucs, plastiques, ...); ou des nouvelles technologies de l'énergie (cellules photovoltaïques, nucléaire, stockage de l'énergie...) et de la chimie (revêtement anticorrosion, matériaux divisés pour la catalyse, l'adsorption, la dépollution...) et l'industrie des secteurs proches de la science des matériaux (Industrie automobile, industries des matériaux de construction, sidérurgie, cimenterie, industries des céramiques, microélectronique...)

La formation permet également de poursuivre des études en Master Chimie des Matériaux.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 970 du 09 AOÛT 2016

portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2016-2017 à l'université de Batna 1

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;

- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de licences et du diplôme de doctorat;

- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;

- Vu le Procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation du 21 juillet 2016.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilitées, au titre de l'année universitaire 2016-2017, les licences dispensées à l'université de Batna 1 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe:
Habilitation de licences
Université de Batna 1
Année universitaire 2016-2017

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences de la Matière	Chimie	Chimie des matériaux	A
		Chimie physique	A
Arts	Arts du spectacle	Arts dramatiques	A

